

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CFF RECYCLING

(Eurolist)

Par courrier du 22 février 2006, reçu ce jour, la société Richelieu Finance Gestion Privée (6, avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 février 2006, par suite d'une cession d'actions sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote de CFF RECYCLING et détenir pour le compte des fonds sous gestion, 1 273 840 actions CFF RECYCLING représentant autant de droits de vote, soit 5,37% du capital et 3,90% des droits de vote de cette société¹, répartis dans les conditions suivantes :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
Richelieu Europe	104 420	0,44	104 420	0,32
Richelieu France	905 000	3,81	905 000	2,77
Richelieu Spécial	150 000	0,63	150 000	0,46
Richelieu Valeur	89 420	0,38	89 420	0,27
Partage Actions	25 000	0,11	25 000	0,08
Total	1 273 840	5,37	1 273 840	3,90

¹ Sur la base d'un capital composé de 23 727 792 actions représentant 32 687 563 droits de vote.